

INFO SPÉCIAL ÉLECTION

Vous recevrez vendredi prochain une Info spécial élection vous informant des résultats de la fin de la période de mise en candidature ainsi que d'autres informations sur le processus électoral!

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE RAPPEL

La période de déclaration des candidatures se terminait aujourd'hui à 16 h 30.

S'il s'avérait que des élections devaient avoir lieu, il y aura révision de la liste électorale. À cet effet, vous recevrez, au courant de la semaine prochaine, une confirmation de votre inscription à la liste électorale ou un avis de non-inscription pour l'adresse mentionnée et vous indiquant la procédure à suivre pour toute modification, annulation d'inscription ou demande d'inscription.

- ⇒ 20 octobre 2005, de 10 h à 13 h
de 14 h 30 à 17 h 30
- ⇒ 21 octobre 2005, de 14 h 30 à 17 h 30
de 19 h à 22 h

PRENDRE NOTE que dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (exemple: carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport canadien, etc.) et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée (exemple: permis de conduire, bail, compte de Bell, compte d'Hydro-Québec, bulletin scolaire, etc.)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2005

La séance du 3 octobre était la dernière séance régulière du conseil municipal en poste depuis les élections de novembre 2000. La prochaine séance régulière aura lieu à la suite des élections municipales du 6 novembre et à l'assermentation des nouveaux élus.

Les dossiers administratifs

Le prix de l'essence ayant augmenté de façon significative et devant le fait que les prix sont très instables, augmentant et diminuant constamment, le conseil municipal a adopté une nouvelle politique à savoir que les véhicules de la Municipalité s'approvisionneront à la station service offrant le meilleur prix. Le fournisseur est donc susceptible de changer à chaque jour. L'objectif est de payer le moins cher possible pour le carburant et l'essence.

Les biens "sans maître" retrouvés sur le territoire de Labelle (matériel volé non réclamé ou véhicule abandonné etc.) seront remis à la Sûreté du Québec qui verra à les entreposer et à en disposer à chaque année au profit d'organismes de charité et d'aide aux personnes. Le conseil municipal a adopté une résolution confirmant ce fonctionnement.



Le conseil a confié à la firme Bélisle, Dubé, St-Jean et Guyot avocats, le mandat de collecter les comptes de taxes non acquittés pour 2004-2005. La liste de ces comptes non acquittés en date du 1^{er} octobre a été soumise au conseil pour approbation. Le total des comptes à collecter s'élève à 71 242,70 \$.

L'ancienne gare de Labelle, outre son musée, comprend un restaurant et des chambres en location pour villégiateurs, opérés par un concessionnaire. Le bail de la concession de la gare pour le Restaurant le Griffon de la Gare a été renouvelé pour une période d'un an, comme le prévoyait une clause du bail, avec Monsieur Ghislain Bouhy, pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006.

Tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, le directeur général a déposé pour la première fois au conseil municipal un rapport portant sur des indicateurs de gestion. Ce premier rapport porte sur l'année financière 2004. Ce rapport, dûment adopté par le conseil municipal lundi dernier sera acheminé à Québec. À compter de 2006 ces rapports seront produits beaucoup plus tôt dans l'année à la suite du dépôt des états financiers. Ainsi les indicateurs de 2005 seront produits en avril 2006 et ainsi de suite. Ces indicateurs, établis par le ministère des Affaires municipales et des Régions en collaboration, entre autres, avec la Corporation des officiers municipaux du Québec, sont une série de ratios établis à partir des résultats comptables des municipalités et se veulent une mesure de performance qui pourront servir à évaluer les résultats des diverses municipalités québécoises. Cela fait partie des nouveaux outils de gestion, plus professionnels, dont toutes les municipalités devront se doter d'ici les prochaines années.

Le conseil a approuvé le paiement mensuel des comptes. Le total était nettement plus élevé qu'à l'habitude. Ce qui fut remarqué. Mais la Municipalité se devait de verser la deuxième portion de sa quote-part pour les services de la Sûreté du Québec, soit un versement de 112 000 \$, (pour un total de 224 000 \$ pour l'année financière 2005) ce qui, évidemment, venait gonfler les paiements mensuels habituels.

Attribution de soumissions

L'hiver approche à grands pas même si la température des dernières semaines ne l'indique pas ainsi. Dans la perspective de la préparation à la saison hivernale, la Municipalité a ouvert des soumissions reçues suite à trois appels d'offres. L'achat du sel en vrac a été attribué à Mine Selaine, tandis que le contrat pour la fourniture d'abrasifs, de sable et de gravier très fin a été accordé à Labelle Asphalte. Monsieur Laurent Nantel assumera pour sa part l'ouverture des accès aux édifices municipaux pour l'hiver.

Dossiers des ressources humaines

Le conseil municipal a accordé leur permanence, à titre d'opérateur au service des travaux publics à messieurs Daniel De Repentigny et Daniel Thibault, à la fin de leur période d'essai tel que prévu dans la convention collective en vigueur.

Le conseil a accepté la démission de Monsieur Éric Benoît qui agissait comme pompier volontaire depuis 1994. Le conseil lui remettra une plaque en reconnaissance de son implication comme pompier.

Le conseil a également accepté une nouvelle répartition des tâches pour la responsable du loisir et de la culture, madame Marie Rachel Charlebois, qui consacrera dorénavant plus de temps à l'organisation et à l'encadrement du loisir en général sur le territoire de Labelle et un peu moins de temps à la Maison des jeunes. Par contre, une subvention obtenue de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux des Laurentides permettra l'embauche d'un animateur responsable pour la Maison des Jeunes, Monsieur Vincent Bernard. Bientôt, un autre animateur se joindra à lui. Un protocole d'entente prévoyant les éléments de cette nouvelle forme de collaboration entre la Municipalité et le conseil d'administration de la Maison des jeunes a aussi été adopté par le conseil lors de la séance.

De nombreuses modifications législatives impliquant les municipalités furent adoptées par le gouvernement du Québec au début de l'été dernier. Mme Geneviève Demers se rendra à St-Jérôme pour une journée de formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités et la COMBEQ portant sur les modifications à la législation et les nouveautés jurisprudentielles.

Dossiers d'urbanisme

Le conseil a disposé de six (6) dossiers d'urbanisme lors de la séance. Tout d'abord, le conseil a approuvé un échange de terrain tel que recommandé par le comité multiressources de la MRC des Laurentides . Ainsi la MRC récupère un lot du propriétaire privé et lui cède un des lots intra-municipaux sous sa juridiction, ce qui permettra éventuellement un développement immobilier dans ce secteur.

Par contre, le conseil municipal a refusé la vente d'une partie d'un autre lot intramunicipal, car il pourrait remettre en question une démarche de demande d'entretien du chemin de la Rive-Ouest du Lac-Labelle, démarche qui exige que l'aménagement du chemin soit conforme aux exigences du règlement 110 quant aux normes d'aménagement d'un tel chemin. Le conseil a demandé que cette demande lui soit représentée une fois que le projet d'entretien du chemin de la Rive-Ouest du Lac-Labelle sera arrivé à une conclusion.

Le comité multiressources de la MRC des Laurentides a également recommandé la vente de la propriété du 16141, chemin du Lac-Labelle au locataire qui possédait un bail du gouvernement du Québec pour cette propriété depuis trente ans. Le conseil municipal a donné son accord.

Le conseil a donné son accord sous conditions à une demande de lotissement pour les lots 51 et 52 du Canton Joly. Ce projet de lotissement comprenant un chemin, les ingénieurs mandatés par le propriétaire devront démontrer la visibilité et la sécurité de l'intersection du nouveau chemin avec le chemin des Érables. On devra également démontrer que les normes de construction de chemin de la Municipalité seront respectées et que ce nouveau chemin sera conçu en prolongement d'un chemin se trouvant actuellement dans la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

Le conseil municipal a donné un accord de principe à une modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre l'implantation d'un projet comprenant, entre autres, la construction d'un motel. Les terrains visés avaient déjà été pressentis pour un tel projet il y a quelques années.

Dans un dernier dossier, le conseil a entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et a refusé une demande de dérogation mineure pour une dérogation de 14,68 mètres sur la profondeur minimale du terrain. Une autre solution fut proposée au propriétaire pour rendre ses lots constructibles.

Développement économique

La Compagnie Commonwealth Plywood qui possède la scierie de Labelle a annoncé un licenciement massif de ses employés le 11 novembre prochain pour une période indéterminée. Ces mises à pieds représentent la perte d'environ quarante emplois pour la Municipalité . La compagnie alléguant les nouvelles normes du ministère des Ressources naturelles, pour l'approvisionnement en bois, ainsi que le haut taux du dollar canadien pour justifier cette fermeture de ses opérations.

Le conseil municipal a adopté une résolution qui sera acheminée au ministre des Ressources naturelles du Québec et Mme Pâquerette Léonard, mairesse, a été mandatée par le conseil , considérant l'importance de ce dossier pour Labelle, pour assurer le suivi jusqu'à l'assermentation et le transfert au nouveau conseil municipal.

Période électorale

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités , le conseil ne siège plus en séance régulière. Une réunion spéciale ne peut être appelée que jusqu'à la date de fermeture des candidatures, le 14 octobre prochain. La mairesse a le mandat de s'assurer du respect des décisions du conseil jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil élu.

TRANSPORT EN COMMUN

La Municipalité de Labelle a produit une "Info municipale spéciale" sur le **transport en commun** qui fut acheminé à tous via le publi-sac du vendredi 23 septembre dernier. À la suite de notre envoi, nous avons reçu quelques appels de citoyens et citoyennes désireux d'utiliser le transport en commun.

Cependant, les résultats sont décevants en regard du nombre minimum de citoyens et citoyennes qui utiliseraient le service de transport en commun de façon régulière plusieurs fois par semaine. En fait, nous n'en avons que deux. Tous les autres sont des utilisateurs peu fréquents, une fois par semaine et pas nécessairement le même jour. Dans ces conditions, il devient difficile de développer un service régulier de taxi-bus ou autre en lien avec le réseau de transport qui commence à Mont-Tremblant.

Nous sommes actuellement en discussion avec la MRC des Laurentides pour démarrer un projet pilote de trois mois de taxi-bus à partir de Labelle.

Notre hypothèse de travail, actuellement, serait que les passagers de Labelle assume un coût du transport pour se rendre à la connexion avec le reste du service à Mont-Tremblant et qu'une fois sur les lieux, il assume un autre titre de transport pour bénéficier du transport en commun débutant à Mont-Tremblant.

Le service serait un peu plus coûteux, mais la possibilité d'achat de carnet ou de passe mensuelle permet de faire ressortir l'intérêt économique de cette forme de transport.

Le départ de Labelle serait toujours à 07 h 15 le matin, à partir de la bibliothèque municipale et son arrivée à Mont-Tremblant à 07 h 55 et retour le soir à 17 h 20 de Mont-Tremblant pour arriver à Labelle à 18 h.

Nous demandons de bien vous interroger sur l'intérêt ou non, pour vous, d'utiliser le transport en commun et si c'était le cas, de bien vouloir communiquer, sans tarder, avec madame Nathalie Charette à la Municipalité de Labelle au 686-2144 poste 0, de façon à ce que nous prenions votre nom en note.

Nous saurons d'ici deux à trois semaines si le projet pilote pourra démarrer ou non.

Merci de votre collaboration !

COURS DE SAUVETEUR

Tu cherches un emploi d'été excitant!

Il est temps de commencer à y penser et de t'inscrire au **cours de sauveteur** donné à la piscine régionale de Labelle.

Des cours comme Croix-de-bronze, RCR, sauveteur national te sont offerts...

Il est toujours temps de t'inscrire!

Pour plus d'information, tu peux contacter Arianne au 686-2144, poste 234.

PUBLICATION D'ARTICLES DANS L'INFO MUNICIPALE

DATE DE TOMBÉE

Nous vous rappelons qu'il vous est possible d'afficher vos articles ou vos activités dans l'info municipale chaque mois.

Vous devez en ce sens nous faire parvenir ceux-ci avant le **premier vendredi du mois** pour qu'ils soient **insérés dans le mois suivant**.

LOISIRS

Nouvelles activités recherchées !

Vous êtes maître dans une discipline artistique, social ou sportive ? Vous avez un intérêt à enseigner votre art ou votre passion ? Contactez-moi au 686-2144 poste 235.

MAISON DES JEUNES:

Nouvel animateur responsable

La Maison des jeunes a embauché, à titre d'animateur responsable, Monsieur Vincent Bernard. Marie Rachel Charlebois continuera d'assumer la coordination ainsi que certaines tâches administratives pour l'organisme. Les membres du conseil d'administration s'unissent pour lui souhaiter la bienvenue!

Heures d'ouverture

À compter du mardi 11 octobre 2005

Mardi	18 h à 21 h 30
Mercredi	18 h à 21 h 30
Jeudi	18 h à 21 h 30
Vendredi	18 h à 22 h 30
Samedi	12 h 30 à 17 h 30

COMITÉ DES LOISIRS – FAMILLES & JEUNES DE 5 À 12 ANS

Le Comité des loisirs est à la recherche de nouveaux parents qui désirent s'investir dans le développement des activités familiales et auprès des 5 à 12 ans. Vous trouvez qu'il manque d'activités? ... Venez nous en proposer ! 686-2144, poste 235.

DISPOSITION DES OBJETS LOURDS

Nous vous rappelons que la collecte des gros objets a été effectuée durant la semaine du 12 septembre pour le secteur du lac Labelle et du 19 septembre pour le reste de la Municipalité. Nous demandons donc à tous ceux qui ont encore des objets lourds en bordure des chemins ou rues, de les enlever et de les ramener près de leur résidence jusqu'à la prochaine collecte, qui sera effectuée au printemps 2006 ou d'aller les porter directement à la Régie.

De plus, il est à noter que le règlement sur les nuisances édicte que le fait de laisser, de déposer ou de jeter, sur ou dans tout immeuble, des eaux sales ou stagnantes, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles constitue une nuisance et est prohibé.

Nous demandons donc votre collaboration pour le nettoyage de votre propriété et l'atteinte de notre objectif qui est l'embellissement de notre belle Municipalité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Semaine des bibliothèques publiques

Du 16 au 22 octobre, des coupons de participation seront disponibles à la bibliothèque pour un grand tirage national! Les participants (18 ans et +) courront la chance de gagner l'un des cinq chèques-cadeaux 1 000 \$ des librairies Renaud-Bray.

Club de lecture pour les 6 à 12 ans

Le Club de lecture les Aventuriers du Livre revient cette année du 18 octobre au 18 décembre. Les jeunes de 6 à 12 ans sont invités à venir découvrir des livres passionnants! Plusieurs nouveautés ainsi que de nombreux prix sont au rendez-vous! Chaque livre emprunté donne droit à un coupon de participation en vue du tirage qui se déroulera le mardi 20 décembre prochain.

Thématique sur l'Halloween!

Si vous désirez des idées de costumes ou des romans qui font frissonner, venez voir notre sélection de livres!

L'abonnement à la bibliothèque ainsi que l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 17 h

Jedi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h 30

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Déjà une autre saison terminée ! Le bureau d'accueil touristique de Labelle a fermé ses portes le dimanche 9 octobre 2005. La Municipalité de Labelle assurera la continuité pour toutes questions d'ordre touristiques. Vous pourrez les rejoindre au 686-2144 ext :0 ou à info@municipalite.labelle.qc.ca .

L'équipe de l'accueil touristique vous remercie de votre support et, au plaisir de vous revoir la saison prochaine !

Tanya Forget

Coordonnatrice touristique

Bureau d'accueil touristique de Labelle

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

Le 26 novembre prochain aura lieu un souper et une soirée dansante pour la remise des prix pour les poissons ainsi que pour le concours de panache.

Les billets seront en vente auprès des directeurs de l'Association et le coût reste à déterminer.

Surveillez bien le prochain Info municipale pour avoir plus de détails ou vous pouvez rejoindre monsieur Claude Thibault, président au 686-3480.

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons vous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous rejoindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: Le massage des bébés
Mardi le 18 octobre 2005
Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE

Le Club de ski fond de Labelle vous invite à son «party d'ouverture» pour la saison 2005-2006 qui aura lieu le samedi 19 novembre 2005 à la salle de l'hôtel de ville de Labelle.

Pour toute information ou pour vous procurer des billets, n'hésitez pas à communiquer à l'un des numéros de téléphone suivants:

686-9390, 686-9766 ou au 686-2746.

Au plaisir de vous retrouver!

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Novembre	19	Party d'ouverture saison 2005-2006	Club de ski de fond de Labelle	Salle de l'hôtel de ville de Labelle
Novembre	26	Souper et soirée dansante: remise de prix pour poisson et concours de panache	Association chasse et pêche de Labelle	

